Procédure Pass'Sport Agospap

Le Pass'Sport Agospap, est la nouvelle aide financière qui remplace les Coupons Sport pour les agents de la Ville de Paris et de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP).

Procédure

1. L'adhérent doit transmettre son QR Code et/ou numéro de transaction, à la section
2. La section envoie QR Code et/ou numéro de transaction au club à cef@esvitry.fr (en copie marco.d@esvitry.fr)
3. Le Club avertit la section quand le remboursement est reçu (délai : 1 mois en moyenne)
4. Une fois, le remboursement parvenu (environ un mois après), le Club rembourse la section
5. La section rembourse l'adhérent

Points d'attention

→ L'adhérent doit être sur Monclub (vérification faite par le CAC lors de la clôture comptable)

→ Attendre le remboursement de l'organisme avant de rembourser l'adhérent. Il arrive que les Pass'Sport Agospap aient déjà été utilisés. Si la section ne respecte pas cette procédure, en cas de non-remboursement, cela restera à la charge de la section.

→ Les Pass'Sport Agospap ne sont valables que jusqu'au 31 octobre.